



Pessac, le 17 septembre 2015

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS
DES QUARTIERS ET COMITÉS DE
BIENFAISANCE ET FÊTES

Siège social : Moulin de Noès
46, rue Albert Laurenson
33600 PESSAC
✉ 17, avenue André Danglede
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com

Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Objet : ZAC du centre-ville de Pessac - Projet d'aménagement de l'Îlot 8

N/Réf. : FscqP-2015-19

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de la commission d'urbanisme de la Fédération des syndicats de quartier de Pessac du 9 septembre 2015 et de la réunion de son conseil d'administration du 16 septembre 2015, nous avons examiné le dossier de consultation des promoteurs pour l'Îlot 8 de la ZAC du centre ville de Pessac et tenons à faire les observations préalables suivantes :

- ce projet urbain constitue une entrée de ville signifiante de Pessac; "l'îlot le plus ambitieux et le plus représentatif" tel que précisé dans votre dossier ;
- ce projet urbain concerne l'ensemble des pessacais et marque l'entrée du centre-ville non seulement depuis Bordeaux tel qu'indiqué mais également depuis le campus et les secteurs d'habitat situés de l'autre côté de la voie ferrée.

Il s'agit donc d'un projet majeur pour l'ensemble des syndicats et comités de quartier.

À cet effet nous avons constaté que le dossier présenté ne tenait pas compte des réflexions et concertations qui avaient eut lieu notamment en ce qui concerne :

- le programme pour lequel la possibilité d'inclure un hôtel ne semble pas suffisamment prise en compte

- le parti architectural préconisé qui exclut toute référence à l'identité et à l'architecture pessacaise , qualifiée péjorativement "d'historique", par le cabinet Artotec alors même que celui-ci précise que "l'îlot , en vis à vis du quartier du Casino, devra respecter son environnement urbain et architectural".

D'autre part, il nous semble contraire aux possibilités d'expression de l'équipe d'architectes qui sera en un second temps retenue de lui imposer un cahier des charges si contraignant allant jusqu'à préciser la forme du mobilier et des lampadaires.

Compte tenu de ces éléments nous demandons que ce cahier des charges architectural soit revu en concertation avant le lancement de la consultation des architectes.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations cordiales.

Copie : M. le Maire de Pessac

Dominique LESTYNEK

Président de la Fédération